

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mai 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

## **20-222**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

##### 20-222 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-223 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 11 AU 17 MAI 2020 ET JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES LE 15 MAI 2020

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 29, rue du Belvédère – Zone H-127 – 777, montée Sainte-Julie – Zone C-308 – 122, rue de Rouen – Zone H-112

20-224 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 9 AVRIL 2020

#### **2. ADMINISTRATION**

20-225 2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR ET MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ D'ENVELOPPES – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-061

20-226 2.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR ET MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ DE PAPIERS ET CARTONS RECYCLÉS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-061

20-227 2.3 MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION

20-228 2.4 MANDAT À Me PAUL WAYLAND – MONTRÉAL PIPE LINE LIMITED – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - DOSSIER SAI-M-293690-1912

20-229 2.5 APPROBATION – CONSULTATION ÉCRITE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$

20-230 2.6 AUTORISATION – AFFICHAGE TEMPORAIRE – COVID-19

### 3. SERVICE DES FINANCES

20-231 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

20-232 3.2 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 MAI 2020

### 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

20-233 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

### 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

20-234 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES PRINCIPALE ET DES FAUVETTES – PROJET R-1243

20-235 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES PRINCIPALE ET DES FAUVETTES – PROJET R-1243

20-236 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216

20-237 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216

20-238 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184

20-239 5.6 PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184

20-240 5.7 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (4) TERRAINS DE TENNIS DANS LE PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1255

20-241 5.8 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (4) TERRAINS DE TENNIS DANS LE PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1255

20-242 5.9 ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX, INCLUANT LE TRANSPORT – ANNÉE 2020

20-243 5.10 PROVISION – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX, INCLUANT LE TRANSPORT – ANNÉE 2020

- 20-244 5.11 ATTRIBUTION DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249
- 20-245 5.12 ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF MUNI D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-20-10 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-246 5.13 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 D'UNE DEMIE TONNE MUNIE D'UNE BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-11 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-247 5.14 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE SIX (6) ROUES 2 X 4 MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – PROJET SA-20-12 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-248 5.15 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR À MOTEUR DIESEL MUNI D'UN MÂT TROIS (3) SECTIONS ET D'UNE CAPACITÉ MINIMUM DE 6000 LIVRES – PROJET SA-20-13 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 20-249 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 22 AVRIL 2020
- 20-250 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE E – ZONE A-804
- 20-251 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE G – ZONE A-808
- 20-252 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (STÉPHANE BERGERON – DÉPUTÉ DE MONTARVILLE) – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 20-253 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DI VINO) – ZONE C-151
- 20-254 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT (TRANSFORMATION RÉSIDENNELLE À COMMERCIALE) – 1492, RUE PRINCIPALE – ZONE C-248
- 20-255 6.7 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-256 6.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 122, RUE DE ROUEN – ZONE H-112
- 20-257 6.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 29, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 20-258 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE

20-259 7.2 REPORT DE SERVICE ET SOUTIEN FINANCIER – UN VÉLO, UNE VILLE

20-260 7.3 ANNULATION – MARCHÉ PUBLIC 2020

**8. RÈGLEMENTS**

20-261 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1149-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA  
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

20-262 8.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1256  
RELATIF À LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE  
EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

20-263 8.3 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET  
LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES  
FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET  
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE  
DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-264 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-223**

**PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 11 AU 17 MAI 2020  
ET JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES LE 15 MAI 2020**

ATTENDU l'importance de découvrir et de célébrer la richesse et la multitude des expériences en famille;

ATTENDU la contribution significative des familles au développement de la collectivité;

ATTENDU QU'il est primordial que les familles bénéficient de temps et de ressources suffisants pour jouer pleinement leur rôle d'entraide, d'éducation, d'inclusion et de solidarité;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles et la Journée internationale des familles marquent des occasions de faire la promotion d'une société plus conciliante, qui reconnaît le droit à chaque famille à un bon équilibre entre vie familiale et professionnelle, tout en se donnant les moyens d'y parvenir;

ATTENDU QUE l'administration municipale est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reconnu le rôle rassembleur de la collectivité au moyen de l'adoption d'une politique familiale municipale et de la mise en place d'un plan d'action;

---

---

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE proclamer la Semaine québécoise des familles du 11 au 17 mai 2020, ainsi que la Journée internationale de la famille, le 15 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-224**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 9 AVRIL 2020**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 7 et 9 avril 2020, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-225**

#### **DÉLÉGATION DE POUVOIR ET MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ D'ENVELOPPES – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-061**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC) a été mandatée par la Ville de Sainte-Julie afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat regroupé d'enveloppes et de papiers recyclés, résolution 20-061;

ATTENDU QUE la MRC a dû annuler l'appel d'offres sur invitation à la suite de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie permet l'attribution de contrat de gré à gré pour l'approvisionnement de biens dont le montant est inférieur au seuil d'adjudication des contrats;

ATTENDU le projet d'entente soumis aux membres du Conseil ayant pour but d'accomplir en commun une recherche de prix pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déléguer à la MRC de Marguerite-D'Youville les pouvoirs nécessaires relatifs à une recherche de prix dans le cadre d'un processus d'attribution de contrat;

DE donner le mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville de procéder à une recherche de prix pour l'achat regroupé d'enveloppes;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé "Entente numéro 1611-001-057 relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement d'enveloppes à intervenir entre la MRC de Marguerite D'Youville et la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Varennes, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et l'Office municipal d'habitation Marguerite-D'Youville;

D'abroger la résolution 20-061.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-226**

#### **DÉLÉGATION DE POUVOIR ET MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ DE PAPIERS ET CARTONS RECYCLÉS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-061**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC) a été mandatée par la Ville de Sainte-Julie afin de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat regroupé d'enveloppes et de papiers recyclés, résolution 20-061;

ATTENDU QUE la MRC a dû annuler l'appel d'offres sur invitation à la suite de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie permet l'attribution de contrat de gré à gré pour l'approvisionnement de biens dont le montant est inférieur au seuil d'adjudication des contrats;

ATTENDU le projet d'entente soumis aux membres du Conseil ayant pour but d'accomplir en commun une recherche de prix pour l'approvisionnement regroupé de papiers et cartons recyclés;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE déléguer à la MRC de Marguerite-D'Youville les pouvoirs nécessaires relatifs à une recherche de prix dans le cadre d'un processus d'attribution de contrat;

DE donner le mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville de procéder à une recherche de prix pour l'achat regroupé de papiers et cartons recyclés;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé "Entente numéro 1611-001-058 relative à une recherche de prix pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement d'enveloppes à intervenir entre la MRC de Marguerite D'Youville et les Villes de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes et la Municipalité de Verchères;

D'abroger la résolution 20-061.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-227**

**MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT REGROUPÉ D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION**

ATTENDU le projet de déploiement d'un système de radiocommunication couvrant tout le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après "MRC");

ATTENDU QUE la MRC a obtenu, par le biais du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une aide financière pour l'acquisition d'un système de radiocommunication;

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de participer à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'un système de radiocommunication;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

De donner le mandat à la MRC de Marguerite-D'Youville de procéder à un appel d'offres public pour l'achat regroupé d'un système de radiocommunication;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé "Mandat relatif à l'acquisition d'un système de radiocommunication, entente # 1611-001-059", ainsi que tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-228**

**MANDAT À Me PAUL WAYLAND – MONTRÉAL PIPE LINE LIMITED – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – DOSSIER SAI-M-293690-1912**

ATTENDU QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 a été déposé le 28 septembre 2018;

ATTENDU QUE la compagnie Montréal Pipe Line Limited a déposé à la Ville de Sainte-Julie une *demande de révision de l'évaluation foncière* pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 9801-00-0000-0-000-0000, soit plus particulièrement l'évaluation du pipeline de cette compagnie située sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE Montréal Pipe Line Limited a également contesté l'évaluation du pipeline auprès de la Ville de Longueuil;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil a mandaté Me Paul Wayland, avocat au cabinet DHC Avocats inc., pour la représenter au Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Me Wayland pour représenter la Ville de Sainte-Julie au Tribunal administratif du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE mandater Me Paul Wayland, avocat au cabinet DHC Avocats inc., pour représenter la Ville de Sainte-Julie au Tribunal administratif du Québec, dans le dossier numéro SAI-M-293690-1912;

QUE les honoraires de Me Wayland soient répartis à parts égales entre la Ville de Longueuil et la Ville de Sainte-Julie à compter du 30 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-229**

**APPROBATION – CONSULTATION ÉCRITE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1255 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 800 000 \$**

ATTENDU que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 ne requiert plus que le Conseil municipal désigne le projet prioritaire par un vote des deux tiers des membres;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit désormais qu'une procédure référendaire peut être remplacée sous certaines conditions;

ATTENDU QUE c'est le Conseil qui détermine si cette procédure est remplacée;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite que le processus de signature du registre soit remplacé par un processus à distance;

ATTENDU QUE ce processus à distance tient lieu de registre;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE déterminer que la procédure d'enregistrement du *Règlement 1255 pour payer le coût de travaux de réfection des terrains de tennis au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$* soit remplacée par une consultation écrite à distance d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-230**

**AUTORISATION – AFFICHAGE TEMPORAIRE – COVID-19**

ATTENDU l'incertitude face à la reprise des activités économiques et les importantes restrictions sanitaires entourant la réouverture des commerces dues à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE dans un tel contexte, il s'avère difficile pour certains commerçants d'informer adéquatement la population que leur commerce, durant la pandémie, est ouvert ou qu'il offre, notamment, certains services à la population;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie encourage l'achat local et désire supporter les efforts des commerces locaux;

ATTENDU QUE l'affichage extérieur temporaire à l'aide de support de type oriflamme, panneau-sandwich, fanion ou banderole, permettrait à la population d'être mieux informée des services offerts par les commerçants de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 1101 de la Ville de Sainte-Julie interdit spécifiquement ces types d'affichage;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser, de façon exceptionnelle durant la période de pandémie, les commerçants ayant une place d'affaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie à installer une affiche temporaire, le tout aux conditions énoncées dans le document intitulé "Directives d'affichage temporaire durant la période de pandémie de la COVID-19", lequel document est publié sur le site Internet de la Ville;

QUE tout commerçant intéressé à se prévaloir d'un tel affichage extérieur temporaire doit obtenir, sans frais, l'autorisation de la Ville auprès du Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la présente résolution est effective jusqu'au mardi 9 juin 2020 inclusivement, à moins que le Conseil municipal renouvelle celle-ci à une date ultérieure.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-231**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 3 avril 2020 au 7 mai 2020 :

- Liste F-2020-09      Chèque à ratifier      899 901,91 \$
- Liste F-2020-10      Comptes à payer      1 258 707,43 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 3 avril 2020 au 7 mai 2020 apparaissant sur les listes F-2020-09 et F-2020-010;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-232**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 MAI 2020**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2020, le Conseil a adopté la résolution 20-191 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 5 mai 2020, pour un montant de 3 338 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 avril 2020 et que le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 3 338 000 \$ au plus bas soumissionnaire, à savoir Marchés Mondiaux CIBC inc., conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligation*, lequel permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêts obtenus s'élèvent respectivement à 0,90 %, 1,05 %, 1,20 %, 1,30 % et 1,40 %;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 5 mai 2020 adjugée par le trésorier, conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-233**

**DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du Conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter l'embauche et les mouvements de main-d'œuvre des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

<b>Engagement de personnel (surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
BRAZEAU, Philippe	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	19 ou 12 mai A déterminer
GAGNON, Christian	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	11 mai 2020
LEBOEUF, Martin	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	11 mai 2020
OLIVIER, Michelle	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	12 mai 2020
<b>Engagement de personnel étudiant (saison estivale 2019)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
<b>Service des infrastructures et gestion des actifs</b>			
ARCHAMBAULT, Corinne	Étudiant	Préposée	11 mai 2020
B. MARSOLAIS, Cédric	Étudiant	Préposé	8 juin 2020
BARABE, Marybel	Étudiant	Préposée	A déterminer
BEAUREGARD, Valérie	Étudiant	Préposée	25 mai 2020
BIBEAU, Félix	Étudiant	Préposé	1er juin 2020
BLAGOJEVIC, Ruzica	Étudiant	Préposée	8 juin 2020
BOUDREAU, Chrystophe	Étudiant	Préposé	8 juin 2020
CHARLAND, Camille	Étudiant	Préposée	1er juin 2020
GENDRON, Charles-Olivier	Étudiant	Préposé	25 mai 2020
HEBERT, William	Étudiant	Préposé	19 mai 2020
LACOSTE, Noémie	Étudiant	Préposée	11 mai 2020
LAVERRIERE-MENARD, Jacob	Étudiant	Préposé	25 mai 2020
LEFEBVRE, Corrie	Étudiant	Préposée	18 mai 2020

Engagement de personnel étudiant (saison estivale 2019)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
<b>Service des infrastructures et gestion des actifs</b>			
LEFEBVRE, Évanie	Étudiant	Préposée	11 mai 2020
PANNETON-FORTIN, Ève	Étudiant	Préposée	25 mai 2020
THIBAUT, Pierre-Olivier	Étudiant	Préposé	19 mai 2020
VALSORDA, Gabriel	Étudiant	Préposé	8 juin 2020
VAN MELLE, Yoan	Étudiant	Préposé	19 mai 2020
VERONNEAU, Cédric	Étudiant	Préposé	19 mai 2020

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-234**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES PRINCIPALE ET DES FAUVETTES – PROJET R-1243**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée sur les rues Principale et des Fauvettes;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 avril 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1243, le contrat numéro R-1243 concernant les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée sur les rues Principale et des Fauvettes au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Univert Paysagement inc., située au 1142, rue Briand, Chambly (Québec) J3L 2T2, pour un montant de 934 999,70 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 avril 2020;

D'affecter une somme de 166 200 \$ du surplus affecté-immobilisations afin de financer ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-235**

**PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES PRINCIPALE ET DES FAUVETTES – PROJET R-1243**

ATTENDU l'adjudication conditionnelle du contrat R-1243 pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection de la chaussée sur les rues Principale et des Fauvettes à l'entreprise Univert Paysagement inc. pour une somme de 934 999,70 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 93 499,97 \$, portant la dépense totale autorisée à 1 028 499,67 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-236**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 avril 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro R-1216 concernant les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6, le tout conformément aux documents à sa soumission présentée et ouverte le 24 avril 2020;

De procéder, conformément à l'article 4.7 du Devis normalisé, au retranchement des items A.1.4, C.1.1 à C.1.10, C.3.1, C.3.5, C.3.8, D.2.8 et D.3.7 identifiés par des prix distincts au bordereau de soumission, abaissant le coût des travaux projetés à 4 997 125,88 \$, toutes taxes comprises;

QUE le retranchement de ces items n'opère pas de changement d'adjudicataire et n'affecte pas l'intégrité du processus suivi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-237**

**PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1216 pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour une somme de 4 997 125,88 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision d'un peu moins de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 213 759,89 \$, portant la dépense totale autorisée à 5 210 885,77 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-238**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 janvier 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger les parties 1, 2 et 4 du contrat numéro SI-20-184 concernant les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), située au 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour un montant de 283 367,38 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2020;

D'adjuger, conditionnellement à la réception d'une subvention provenant du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, la partie 3 des travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), située au 320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour un montant de 94 848,63 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-239**

**PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184**

ATTENDU l'adjudication en partie conditionnelle du contrat SI-20-184 pour les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues à l'entreprise Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour une somme de 378 216,01 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 37 821,60 \$, portant le montant autorisé à 416 037,61 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-240**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (4) TERRAINS DE TENNIS DANS LE PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1255**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux de réfection de quatre (4) terrains de tennis dans le parc Jules-Choquet et certains travaux connexes;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1er mai 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1255, le contrat numéro R-1255 concernant les travaux de réfection de quatre (4) terrains de tennis dans le parc Jules-Choquet au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Senterre Entrepreneur Général inc., située au 550, boulevard Guimond, Longueuil (Québec) J4G 1P8, pour un montant de 749 900 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 1er mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-241**

#### **PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE QUATRE (4) TERRAINS DE TENNIS DANS LE PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1255**

ATTENDU l'adjudication conditionnelle du contrat R-1255 pour les travaux de réfection de quatre (4) terrains de tennis dans le parc Jules-Choquet à l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc. pour une somme de 749 900 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 52 493 \$, portant la dépense totale autorisée à 802 393 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-242**

#### **ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX, INCLUANT LE TRANSPORT – ANNÉE 2020**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture de différents terreaux, incluant le transport, pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant la fourniture de différents terreaux, incluant le transport, pour l'année 2020 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Matériaux Paysagers Savaria ltée, située au 950, chemin de Lorraine, Boucherville (Québec) J4B 5E4, pour une somme de 24 897,26 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-243**

#### **PROVISION – FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TERREAUX, INCLUANT LE TRANSPORT – ANNÉE 2020**

ATTENDU l'attribution du contrat pour la fourniture de différents terreaux, incluant le transport, pour l'année 2020 à l'entreprise Matériaux Paysagers Savaria ltée pour une somme de 24 897,26 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 2 489,73 \$, portant la dépense totale autorisée à 27 386,99 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-244**

#### **ATTRIBUTION DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET INSTALLATION D'UN COMPACTEUR À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1249**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un mandat de services professionnels concernant des travaux de remplacement du dégrilleur et d'installation d'un compacteur à l'usine d'épuration;

ATTENDU QU'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise pour une partie de ces travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la firme mandatée pour les services professionnels à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro R-1249 relatif au mandat de services professionnels concernant des travaux de remplacement du dégrilleur et d'installation d'un compacteur à l'usine d'épuration au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour une somme de 42 368,29 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette firme en date du 1<sup>er</sup> mai 2020;

D'autoriser Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-245**

#### **ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF MUNI D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-20-10 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture et la livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne quatre (4) saisons et équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 avril 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SA-20-10 concernant la fourniture et la livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne quatre (4) saisons et équipements de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Équipements Lourds Papineau inc., située au 1186, route 321 Nord, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0, pour un montant de 269 604,88 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 avril 2020;

D'autoriser une dépense de 1 000 \$, toutes taxes comprises, pour le lettrage;

DE payer ces achats totalisant 247 098,32 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2021 à 2030;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-246**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4 D'UNE DEMIE TONNE MUNIE D'UNE BOÎTE DE 8 PIEDS – PROJET SA-20-11 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 d'une demie tonne munie d'une boîte de 8 pieds;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-20-11 concernant l'achat et la livraison d'une camionnette 2 X 4 d'une demie tonne munie d'une boîte de 8 pieds au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour une somme de 41 388,70 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 14 avril 2020;

D'autoriser une dépense de 3 703,32 \$, toutes taxes comprises, pour l'achat et l'installation d'une flèche motorisée et d'un gyrophare fournis par la compagnie Zone Technologie Électronique inc.;

D'autoriser une dépense de 500 \$, toutes taxes comprises, pour le lettrage;

DE payer ces achats totalisant 41 631,59 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2021 à 2030;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-247**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE SIX (6) ROUES 2 X 4 MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – PROJET SA-20-12 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une camionnette six (6) roues 2 X 4 munie d'une benne basculante hydraulique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat numéro SA-20-12 concernant l'achat et la livraison d'une camionnette six (6) roues 2 X 4 munie d'une benne basculante hydraulique au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour une somme de 70 014,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 30 avril 2020;

D'autoriser une dépense de 500 \$, toutes taxes comprises, pour le lettrage;

DE payer ces achats totalisant 64 388,71 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2021 à 2030;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-248**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT ET LIVRAISON D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR À MOTEUR DIESEL MUNI D'UN MÂT TROIS (3) SECTIONS ET D'UNE CAPACITÉ MINIMUM DE 6000 LIVRES – PROJET SA-20-13 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un chariot élévateur à moteur diesel muni d'un mât trois (3) sections et d'une capacité minimum de 6 000 livres;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-20-13 concernant l'achat et la livraison d'un chariot élévateur à moteur diesel muni d'un mât trois (3) sections et d'une capacité minimum de 6 000 livres au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Gauthier Chariots Élévateurs, située au 4, rue du Parc, Warwick (Québec) JOA 1M0, pour une somme de 63 414,46 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 30 avril 2020;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur de 500 \$, toutes taxes comprises;

DE payer ces achats totalisant 58 362,42 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2021 à 2030;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-249**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 22 AVRIL 2020**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 22 avril 2020 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-250**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE E – ZONE A-804**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'éclairage du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), pour la boucle E, déposés par le constructeur Habitation Classic, en date du 22 avril 2020, et ce, conformément à la résolution 486.8.C du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 avril 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-251**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE G – ZONE A-808**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'éclairage du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), pour la boucle G, déposés par le constructeur Habitation Pilon en date du 22 avril 2020, et ce, conformément à la résolution 486.8.C.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 avril 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-252**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (STÉPHANE BERGERON – DÉPUTÉ DE MONTARVILLE) – 1990, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur le mur de la façade latérale gauche du bâtiment situé au 1990, rue Léonard-De Vinci, donnant sur la rue Raymond-Blais, pour la place d'affaires de Stéphane Bergeron – Député de Montarville, préparés par Folie design et déposés en date du 21 avril 2020, et ce, conformément à la résolution 486.8.A.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 avril 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-253**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DI VINO) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie VisionDEL et datés du 10 mars 2020, pour la place d'affaires Restaurant Di Vino, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 486.2.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 avril 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-254**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT (TRANSFORMATION RÉSIDENTIELLE À COMMERCIALE) – 1492, RUE PRINCIPALE – ZONE C-248**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation du bâtiment situé au 1492, rue Principale, pour une transformation résidentielle à commerciale, préparés par la compagnie requérante, Architecture Casa, datés du 15 janvier 2020 et modifiés en date du 3 avril 2020, et ce, conformément à la résolution 486.3.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 22 avril 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-255**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 777, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la firme d'architecture Monty et Associé et déposés en date du 17 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire un nouveau bâtiment commercial d'un seul étage sur le site où se trouve actuellement une résidence bifamiliale isolée;

ATTENDU QU'une aire de stationnement comprenant 11 cases est prévue sur le côté latéral droit du bâtiment, alors que le règlement requiert un minimum de 12 cases;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement planifiée, située à l'intersection des deux rues bordant le terrain d'angle, présente un accès sur chacune des voies de circulation, mais que la distance de l'entrée charretière en façade, par rapport au point de l'intersection des deux voies, est proposée à 5 mètres, plutôt que 15 mètres, ce qui ne répond pas aux dispositions de l'article 5.6.5.4 du règlement;

---

---

ATTENDU QU'à cet effet, un assouplissement réglementaire est prévu à l'article 10.1.7.3 du règlement, lequel n'exige qu'une distance de 4 mètres par rapport à une intersection pour les propriétés situées dans le secteur du Vieux-Village, secteur limitrophe de la propriété qui fait l'objet de la présente demande et qui, se trouvant à l'extérieur du secteur du Vieux-Village, ne peut bénéficier de cet assouplissement;

ATTENDU QUE certains éléments du projet sont non conformes à la réglementation et nécessitent l'octroi de dérogations mineures, soient :

- Le nombre de 11 cases de stationnement proposé, alors que le calcul établi en fonction du règlement en requiert un minimum de 12;
- Le toit plat du bâtiment proposé, alors que l'article 10.1.3.1 du règlement n'autorise que les toits en pente. Cet aspect, qui a été recommandé favorablement par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, est d'ailleurs intégré au projet de règlement Bill Omnibus qui sera déposé ultérieurement;
- La distance de l'entrée charretière par rapport à l'intersection, laquelle est proposée à 5 mètres, plutôt que 15 mètres, tel que requis à l'article 5.6.5.4 du règlement, tout en considérant que l'article 10.1.7.3 du règlement n'exige qu'une distance de 4 mètres dans le secteur du Vieux-Village;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 485.4.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 18 mars 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la construction d'un bâtiment commercial situé au 777, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 11 cases de stationnement, plutôt que 12;
- L'aménagement d'une aire de stationnement dont l'entrée charretière, par rapport à l'intersection de la voie publique la plus près, est à 5 mètres, plutôt que 15 mètres;
- La construction d'un bâtiment à toit plat, plutôt qu'un toit en pente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **20-256**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 122, RUE DE ROUEN – ZONE H-112**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage double attenant, pour la propriété située au 122, rue de Rouen, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Concept Michel Boisvert et datés du 2 mars 2020;

---

---

ATTENDU QUE le projet consiste à transformer le garage attenant existant du côté gauche de la résidence d'un seul étage, en pièce habitable, afin d'y aménager une chambre à coucher ainsi qu'un garde-robe de style « walk-in », et à construire un nouveau garage double attenant à la résidence;

ATTENDU QUE la construction d'un nouveau garage double, attenant à la résidence à l'extrémité droite, mais implanté en décroché vers l'avant par rapport à celle-ci, sera recouvert du même revêtement de bois vertical que celui utilisé pour la transformation du garage existant en pièce habitable;

ATTENDU QUE la hauteur du nouveau garage double projeté dépasse la hauteur du bâtiment existant, de façon non conforme à l'article 4.1.7.5 du règlement de zonage qui stipule que « (...) La hauteur maximale d'un garage de stationnement attenant ne doit pas excéder la hauteur réelle du bâtiment principal », ce qui rend nécessaire l'octroi d'une dérogation mineure pour que la hauteur du nouveau garage soit approuvée;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que la hauteur du nouveau garage attenant, qui excède celle du bâtiment principal, s'intégrerait mieux au projet que le fait de diminuer la pente et/ou la hauteur du nouveau garage, ce qui altérerait le concept architectural qui est visuellement intéressant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 485.11.20 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 mars 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 122, rue de Rouen, afin d'autoriser :

- La construction d'un garage double attenant à la résidence dont la hauteur dépasse celle du bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **20-257**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 29, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 29, rue du Belvédère a été soumise au Service de l'urbanisme, suite à la construction d'un garage détaché en 2002;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 18 janvier 2020 et portant le numéro de minute 4735, dossier 4192 MD 01;

---

---

ATTENDU QU'un permis a été émis en 2002 pour la construction d'un garage détaché en cour arrière et que, pour permettre cette construction, le requérant devait transformer le garage attenant existant à l'époque en pièce habitable, puisque la réglementation n'autorise qu'un seul garage attenant ou détaché sur une propriété;

ATTENDU QUE le permis pour cette transformation a aussi été émis en 2002;

ATTENDU QUE l'objet de la dérogation mineure découle d'une erreur au moment de l'émission du permis de construction d'un garage détaché, erreur liée à la non-conformité de la superficie projetée;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 700 (article 56) autorisait les garages détachés d'une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU'à la lumière du certificat de localisation, il est possible de constater la non-conformité relative à la superficie maximale du garage, alors que les dimensions du garage sont plus grandes qu'autorisées lors de l'émission du permis, la superficie autorisée en 2002 étant de 57,97 m<sup>2</sup>, alors que la superficie construite est plutôt de 60,92 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 485.18.20 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 mars 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 29, rue du Belvédère, visant à permettre :

- La préservation d'un garage détaché existant de 61 mètres carrés, plutôt que 50 mètres carrés,

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-258**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi qui a eu lieu du 28 octobre au 3 novembre 2019;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tel événement et que la demande de l'Association de ringuette respecte les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la Politique d'attribution du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 avril 2020;

---

---

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 76,95 \$, taxes incluses, pour un total de 4 617 \$, à l'Association de Ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi 2019;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-259**

#### **REPORT DE SERVICE ET SOUTIEN FINANCIER – UN VÉLO, UNE VILLE**

ATTENDU QUE l'organisme *Un vélo, une ville* offre pendant la période estivale des services de balades utilitaires ou de plaisance en triporteur aux aînés, tout en favorisant la **persévérance scolaire des jeunes auxquels il offre des emplois saisonniers**;

ATTENDU QUE depuis l'été 2014, la Ville de Sainte-Julie fait affaires avec l'organisme *Un vélo, une ville* et que ce service connaît un franc succès;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, l'organisme *Un vélo, une ville* se voit dans l'obligation de reporter sa saison 2020 à l'an prochain;

ATTENDU QUE l'organisme *Un vélo, une ville* a besoin du soutien financier de ses partenaires afin de survivre aux impacts économiques du report de sa saison 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter que le dépôt de 6 000 \$ fait en janvier 2020 par la Ville de Sainte-Julie à l'organisme *Un vélo, une ville*, représentant 50% des coûts de service pour l'été 2020, puisse être conservé par l'organisme à titre de dépôt pour la saison 2021, et ce dans le but d'aider l'organisme *Un vélo, une ville* à survivre aux impacts économiques du report de sa saison 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-260**

#### **ANNULATION – MARCHÉ PUBLIC 2020**

ATTENDU l'incertitude face à la reprise des activités publiques et les importantes restrictions sanitaires entourant la tenue de marchés publics, dues à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE dans un tel contexte, il s'avère difficile de recruter des marchands pour le Marché public de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'annuler l'édition 2020 du Marché public de Sainte-Julie;

DE résilier le contrat de services intitulé " Gestion du marché public pour l'année 2020 " intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Colab événementiel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-261**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1149-13 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification de différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1149-13 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

#### **20-262**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1256 RELATIF À LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1256 relatif à la division du territoire de la Ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1256 relatif à la division du territoire de la Ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux.

**20-263**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

ATTENDU QUE le *Règlement 1216 pour payer le coût de travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$*, a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 sous le no 18-341 et est entré en vigueur le 18 octobre 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement 1216 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a décrété, par le biais du règlement 1216, une dépense de 3 790 000 \$ et un emprunt de 3 790 000 \$ pour la réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier ce règlement, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le titre du règlement 1216 soit remplacé par le suivant :

« Règlement 1216 pour payer le coût de travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 5 105 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 147 301 \$ »;

QUE le second ATTENDU du règlement 1216 est remplacé par le suivant : « ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) est accordée à la Ville pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 2 957 699 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « D ». »;

QUE l'article 1 du règlement 1216 soit modifié en remplaçant « 22 juin 2018 » par « 11 mai 2020 »;

QUE l'article 2 du règlement 1216 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 5 105 000 \$, à emprunter un montant ne devant pas excéder 2 147 301 \$ et à affecter un montant de 2 957 699 \$ provenant de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), le tout pour payer le coût des travaux estimés à 4 758 233 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 346 767 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. Cet emprunt sera remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C »; »

QUE l'article 3 du règlement 1216 soit modifié en remplaçant « 3 790 000 \$ » par « 2 147 301 \$ »;

---

---

QUE les annexes « A », « B » et « C » jointes au règlement soit remplacées respectivement par les annexes « A », « B » et « C » jointes à la présente;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy informe les citoyens qu'en raison de la pandémie, la Direction nationale de la santé publique recommande fortement le port d'un couvre-visage ou d'un masque. Mme Roy invite les citoyens à adopter cette pratique, tout en continuant de respecter toutes les directives, soit notamment de se laver les mains pendant au moins 20 secondes et de garder une distance de 2 mètres entre les personnes.
- Mme Roy rappelle aux citoyens que la Ville de Sainte-Julie fait partie de la grande région de Montréal et souligne l'extrême solidarité des citoyens à l'égard des personnes âgées de plus de 70 ans. Il est important de prendre tous les moyens pour que ça aille bien.
- Mme Roy invite les citoyens à participer en grand nombre à la collecte de sang de la mairesse qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2020.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les élus apprécient discuter avec les aînés dans le cadre des appels téléphoniques qu'ils font auprès d'eux afin de s'assurer qu'ils se portent bien.
- Mme Amélie Poirier informe les citoyens que l'activité « Je bouge avec mon doc » », telle que nous la connaissons, est annulée. Cependant, les citoyens sont invités à suivre la page Facebook de la Ville, car ils seront interpellés à participer à l'événement, mais sans rassemblement.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Marc Champagne**

- M. Champagne demande si un projet est envisagé pour ajouter des panneaux numérotés sur les poteaux de la piste cyclable du Grand-Coteau, faisant suite à l'accident survenu il y a un an.

Mme Roy mentionne que la Ville a un projet d'installer des bornes numérotées sur la piste cyclopédestre du Grand-Coteau.

##### **Mme Marianne Simard**

- Mme Simard mentionne que les véhicules circulent rapidement sur la rue d'Auteuil. Malgré l'arrêt obligatoire et la limite de vitesse réduite, ces panneaux ne sont pas respectés par les automobilistes plusieurs fois par jour.

Mme Roy mentionne qu'il y a eu de la surveillance policière à cet endroit et plusieurs interventions ont permis d'éviter que les automobilistes utilisent la rue comme raccourci. La Ville fera de nouveau des vérifications à cet endroit.

- Mme Simard demande s'il est possible de mettre des pots de fleurs dans la rue pour réduire la vitesse des véhicules.

Mme Roy mentionne qu'une démarche doit être entreprise pour que la rue soit conviviale, tel obtenir l'approbation des citoyens de la rue. Par ailleurs, compte tenu de la pandémie, la Ville vérifiera si cette démarche peut être faite autrement.

#### **Mme Sadia Lahyene**

- Mme Lahyene mentionne que la situation est similaire dans la courbe de la rue du Ponceau et demande s'il est possible d'installer des pots de fleurs comme sur certaines rues.
- Mme Lahyene précise que des mesures pour atténuer les risques entre la rue des Autels et la rue Alfred-Pellan seraient grandement appréciées. Par exemple, installer des bollards de béton ou la continuation du trottoir sur un seul côté (celui du parc Jordi-Bonet). Ce tronçon pourrait même faire l'objet d'un trottoir avec saillies de stationnements.

Mme Roy mentionne que cette rue ne rencontre pas les critères pour être une rue conviviale. La demande de Mme Lahyene sera transmise au Comité de la sécurité publique pour analyse de la situation sur cette rue. Mme Roy précise que cette situation a également été soulevée par la conseillère de ce district, Mme Amélie Poirier.

#### **M. Guillaume Fontaine**

- M. Fontaine demande si le projet de clôture du terrain situé à l'intersection des rues de l'Église et Principale pourra être terminé bientôt.

Il est répondu que des vérifications seront faites à cet effet.

#### **M. André Lavoie**

- M. Lavoie mentionne que la voie cyclable sur la rue Nobel, entre le chemin du Fer-à-Cheval et la route 229 est mal nettoyée.

Mme Roy mentionne que la Ville prendra les mesures nécessaires pour améliorer la propreté de la chaussée à cet endroit.

#### **Mme Isabelle Valiquette**

- Mme Valiquette demande si les patinoires extérieures seront démontées cet été.

Il est répondu que les activités de la Ville ont été ralenties en raison de la COVID-19. Les patinoires seront démontées si la charge de travail le permet. Pour l'instant, les terrains sportifs doivent demeurer fermés.

#### **M. Raymond Trudel**

- M. Trudel demande ce que la Ville fait pour les chiens pendant la pandémie. Il mentionne que si les mesures de distanciation sont respectées, le parc à chiens pourrait être rouvert.

Mme Roy mentionne que le parc canin est présentement fermé, étant donné les règles en vigueur.

Par ailleurs, les chiens peuvent fréquenter la plupart des parcs de la ville, suivant les réglementations provinciale et municipale en vigueur.

**M. Michel Lécuyer**

- M. Lécuyer demande si le jeu de palet au parc du Sorbier sera réparé cet été et s'il sera disponible pour y jouer.

Mme Roy rappelle que pour l'instant, les installations sportives ne peuvent être utilisées. Il s'agit de directives de la Direction de la santé publique, afin d'éviter les rassemblements.

Si la Ville a l'autorisation du gouvernement de rendre accessibles les installations sportives, des vérifications seront faites afin de le réparer, si nécessaire.

**M. Mike Landry**

- M. Landry demande s'il peut être envisagé d'installer une lumière piétonnière pour traverser la rue Calixa-Lavallée en provenance des rues F.-A. Savard et Gabrielle-Roy, et ce, dans le but de permettre aux enfants de se rendre sur la piste cyclable en toute sécurité.

Mme Roy mentionne que cette demande sera transmise au Comité de la sécurité publique pour analyse.

**Mme Naomi Gibeault**

- Mme Gibeault demande s'il est possible d'avoir le service d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie.

Mme Roy invite la personne à communiquer avec la Ville par courriel, car la configuration du système d'aqueduc est particulière à cet endroit.

**Madame Natasha Lalonde Joseph**

- Mme Lalonde Joseph demande si les camps de jour vont ouvrir cet été.

Mme Roy mentionne que la Ville est toujours en attente de l'autorisation du gouvernement. L'Association des camps de jour a produit un guide et nous attendons les commentaires du ministère des Affaires municipales et de la Santé publique. Dès que la Ville aura des informations relatives aux camps de jour, elles seront transmises aux citoyens.

**M. Jean-Philippe Brochu**

- M. Brochu demande si les affiches de 40 km/h seront installées sur la rue Lamoureux.

Mme Roy mentionne que ces affiches ont été enlevées pour permettre le déneigement de la rue; elles seront réinstallées.

**Mme Carole Richard**

- Mme Richard demande si le balai mécanique passera bientôt sur la rue d'Avignon, car l'an dernier, cette rue avait été oubliée.

Mme Roy mentionne que le nettoyage des rues et des pistes cyclables a débuté, le tout en respectant une rotation au niveau des employés cols bleus municipaux.

Mme Roy précise que l'entretien des rues a été ralenti ces dernières semaines. Puisque les employés d'entretien ont recommencé à travailler à 100 % le 11 mai 2020, le nettoyage sera poursuivi. Il est demandé d'informer la Ville si la rue n'a pas été faite bientôt.

#### **Mme Marie-Ève Bélanger**

- Mme Bélanger demande s'il y a une limite de luminosité pour l'éclairage dans les stationnements, car elle demeure en face du supermarché IGA et le niveau de luminosité est dérangerant la nuit.

Il est mentionné que l'éclairage est réglementé. Des vérifications seront faites à cet effet.

#### **Mme Catherine Desjardins**

- Mme Desjardins demande si l'accès aux modules de jeux dans les parcs ne pourrait pas être une question de jugement des parents. Il est demandé que les modules de jeux soient rouverts.

Mme Roy mentionne que pour l'instant, les écoles et les garderies demeurent fermées, tout comme les modules. Il s'agit d'une recommandation de la Direction de la santé publique. Comme les modules ne sont pas désinfectés, la Ville ne peut garantir qu'ils seront exempts du coronavirus.

#### **Mme Isabelle Valiquette**

- Mme Valiquette remercie la Ville pour le prêt de livres à la bibliothèque et demande si ce service sera prolongé et que les livres pourront être retournés avant la fin du confinement.

Mme Roy mentionne que ce service de prêt se poursuit tant que la bibliothèque sera fermée. Par ailleurs, la Direction de la santé publique ne permet pas, pour l'instant, que les livres soient retournés à la bibliothèque.

#### **M. Réjean Provost**

- M. Provost demande s'il est possible d'installer un électro radar sur le chemin du Fer-à-Cheval, en montant la côte face à la pente à glisser, car la circulation routière y est rapide.

Mme Roy mentionne qu'il ne serait pas approprié à cet endroit d'installer un tel électro radar, car des feux de circulation sont déjà en place pour ralentir la circulation.

- M. Provost demande d'interdire l'utilisation du frein moteur (Jacob) sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre l'autoroute 20 et le boulevard Saint-Joseph, car le bruit est dérangerant, et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites afin d'installer des panneaux d'interdiction à cet endroit, car le frein Jacob est effectivement interdit à cet endroit.

#### **M. Pierre-Olivier DesMarchais**

- M. DesMarchais demande si la Ville a évalué le projet des rues conviviales et si ce projet sera élargi à d'autres rues.

Mme Roy mentionne que le projet des rues conviviales est analysé annuellement et d'autres rues peuvent y être ajoutées si elles respectent les critères du projet et si les citoyens le demandent.

**M. Serge Mercier**

- M. Mercier demande quand la rue Charlebois sera-t-elle réparée.

Mme Roy mentionne que le projet de réfection de la rue Charlebois a été soumis aux résidents de cette rue, mais ces derniers l'ont refusé. Dans l'intervalle d'une autre solution, de l'abat-poussière est déposé régulièrement sur la chaussée, en attendant des réparations plus durables.

**M. Martin Bigaouette**

- M. Bigaouette mentionne que le chemin de la Belle-Rivière est dans un piètre état et demande quand la réfection de ce chemin sera faite.

Mme Roy mentionne qu'une planification de l'ensemble des rues est effectuée chaque année selon l'état des rues. Il est demandé à M. Bigaouette d'écrire à la Ville pour spécifier quelle section de ce chemin est problématique et des vérifications y seront faites.

**Mme France Morin**

- Mme Morin demande si un jardin communautaire est prévu au nord de l'autoroute 20.

Il est mentionné qu'un jardin communautaire ouvrira sous peu au parc Jules-Choquet.

**20-264**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière